

Votre Agent Général
M BEHE JEAN-MARC
11 RUE DES ECOLES
67160 WISSEMBOURG
 **0388940925**
 **03 88 94 05 36**

N°ORIAS **07 013 054 (JEAN MARC BEHE)**
Site ORIAS www.orias.fr

SAS ,ELANCEO
2 RUE VICTOR HUGO
67230 HUTTENHEIM

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **01/02/2022**

Vos références

Contrat
10933336704
Client
1982584504

Date du courrier
29 janvier 2022

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
ELANCEO

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10933336704** ayant pris effet le **01/02/2022**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Secrétariat et gestion administrative avec facturation, communication, développement et accompagnement commercial, formation .

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/02/2022** au **01/01/2023** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué



Vos références

Contrat

10933336704

Client

1982584504

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont :</u> Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.